



Notre fédération, la FNEC FP FO, a été reçue en audience par Mme la Rectrice et M. Le Secrétaire Général le 7 juin 2018.
Sandra MARQUES représentait le syndicat des infirmiers-res SNFOIEN.

Nous avons pu aborder 4 points sur 6 :

- prime "au mérite" ;
- suivi individualisé des élèves notamment de la visite médicale de la 6ème année ;
- postes gelés et redéploiement ;
- jours fériés.

Le temps a manqué pour 2 autres points que nous aborderons avec Mme la Rectrice par écrit :

- le PSC1, pour lequel nous demandons une indemnisation comme d'autres académies et un arrêt des pressions sur les personnels infirmiers ;
- la gestion des ordres de missions et des frais de déplacement dans le Tarn-et-Garonne. Nous demandons que soit respectée la réglementation s'agissant des frais de déplacements correspondants à des ordres de missions.

Suivi individualisé des élèves dans le 1er degré

La Rectrice confirme que la visite médicale de la 6ème année sera assurée désormais dans l'académie. Nous avons interrogé Mme La Rectrice sur notre rôle propre de suivi, notamment dans le premier degré, dans laquelle notre responsabilité est engagée. Rentrent dans ce suivi, entre autres, les préconisations de la visite médicale de GS.

Nous avons demandé les moyens d'assurer correctement ce suivi : frais de déplacement, accès au dossier médical, connaissance des retours des "cartes lettres", liaison avec les professeurs des écoles, les directeurs d'école et les IEN, gestion administrative du suivi et ordre de mission dans le premier degré.

Mme La Rectrice nous a dit avoir mandaté son IDE CTR et Médecin CTR pour lui faire un compte rendu d'un colloque en juin qui abordera la santé des élèves. Ensuite elle décidera de la manière d'assurer ce suivi.

Nous la ré-interpellerons à ce sujet.

IFSE et CIA (prime au mérite)

Nous demandons que l'IFSE (prime mensuelle) soit réévaluée à la hausse et que les IDE logées puissent en bénéficier.

Le CIA (prime de fin année) est une prime individualisée. Elle est donnée suite à un reliquat de fin d'année. Nous demandons que la totalité de l'IFSE soit redistribuée à tous-tes les IDE et ainsi qu'il ne reste pas de reliquat. Ce faisant, nous voulons éviter que les primes soient redistribuées "au mérite", car pour nous, à missions égales rémunération égale.

Dans certaines académies, les rectorats ont décidé de demander aux chefs d'établissements le montant de la prime pour leur IDE (allant parfois de 0 à 700 euros). Nous avons demandé que ce type de procédé ne soit pas appliqué dans l'académie et que les primes soient égales pour tous-tes les IDE. M. le Secrétaire Général a répondu que ces primes ont justement été créées pour être individualisées. Nous devons donc tous être vigilant-e-s.

Nous avons voté contre la RIFSEEP (prime au mérite) justement à cause de ce type de mesure dangereuse. Ainsi votre collègue IDE du collège voisin ou votre collègue IDE avec qui vous partagez l'infirmerie recevra une prime et vous non. Pourquoi ? Même diplôme, même mission, même statut = même rémunération.

Nous avons demandé une transparence sur le montant du reliquat. Le SG nous a répondu que la totalité du montant du CIA est distribué.

Nous demandons si un groupe de travail, comme annoncé l'an dernier sur ce sujet, aura lieu, M. Le Secrétaire Général nous confirme qu'il aura lieu prochainement.

Gel de postes et redéploiement

Nous avons demandé l'arrêt des gels de postes qui entraînent des risques psycho-sociaux entre collègues impliqué-e-s. Pour nous, ces gels de postes organisent le redéploiement des postes d'IDE et donc incitent le ministère à ne pas créer de nouveaux postes pour l'académie puisque des postes (gelés) sont facilement accessibles. Nous savons que d'autres académies, à besoins et profils similaires, bénéficient de créations de poste, pourquoi pas la nôtre ?

M. le Secrétaire Général justifie les gels de postes par le moyen d'éviter de recruter des contractuels sur des postes fermés. Nous y sommes opposés.

Nous revendiquons des créations de postes pour chaque nouvel établissement et non un redéploiement de postes existants. Ces redéploiements entraînent la fermeture de postes sur des postes doubles en établissement. Mme la Rectrice indique que l'expansion démographique pose des difficultés et qu'elle prend la mesure de ce phénomène sur toute l'académie.

Jours fériés encadrés

Nous demandons une réponse à nos écrits concernant la récupération de jours fériés. M. le Secrétaire Général, qui a signé les 2 dernières circulaires concernant l'application de ce texte pour nos collègues ASS, va étudier son application pour notre corps.

Des IDE, que nous avons soutenues, ont obtenus l'application de ce droit (récupération de 5 jours pour l'année 2017/2018) par leur chef d'établissement.

Le SNFOIEN